

N°



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

Le lundi 2 décembre 2024 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le vendredi 15 novembre 2024, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 29 novembre 2024.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT	Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN
M. BOUCHET	M. CASANOVA	Mme EROL
Mme HACKE	Mme GABADOU	M. ISARE
Mme LEMARDELEY	M. CIVEL	Mme ROSSET
M. AUDOUIN		

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Carole HOOGSTOËL à M. Edouard CIVEL.

Mme Corinne GABADOU donne pouvoir à Mme Florence BERTHOUT et arrive lors de la mise en discussion du point 3.

Mme Nazan EROL quitte la séance lors de la mise en discussion du point 25 et revient lors de la mise en discussion du point 25.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 37 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

## **ORDRE DU JOUR DEFINITIF**

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Adoption de la procédure d'urgence
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.
- 4- Convention relative à la mise à disposition des salles pour le Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue de Pontoise - 75005 PARIS à destination du théâtre de la Huchette
- 5- **2024 DAC 459** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Ponge et Jean Dubuffet au 34 rue Lhomond à Paris 5<sup>ème</sup>
- 6- **2024 DSP 89** Dénomination du centre de santé Adelaïde Hautval (5e)
- 7- **2024 DEVE 103** Fonds Vert - Convention entre la Ville de Paris et l'agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de la restauration et l'ouverture au public des jardins du Val de Grâce (5e).
- 8- **2024 DLH 126** Prorogation de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat OPH – Avenants à baux emphytéotiques.
- 9- **2024 DLH 189** Réalisation, 344 rue Saint Jacques (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (14 PLAI - 9 PLUS) par CDC Habitat Social - Subvention (4 498 170 euros)
- 10- **2024 DLH 370** Réalisation, 3-5 Rue Valette (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux (14 PLA I - 10 PLUS) par la RIVP – Subvention (2 492 081 euros).
- 11- **2024 DLH 169** Réalisation 41 rue Tournefort (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'une résidence étudiante de 91 logements sociaux PLS par la RIVP - Subvention de 7 136 625 euros
- 12- **2024 DU 163** Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (5e, 11e et 14e).
- 13- **2024 DASCO 81** Convention spécifique passée entre la Ville de Paris et la Région Ile de France pour des travaux de modernisation des menuiseries extérieures de la CMR Lavoisier (5e).
- 14- **2024 DASCO 103** Caisse des écoles (5e) – Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
- 15- **2024 DASCO 105** Caisse des écoles (5e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
- 16- **2024 DASCO 122** Caisse des écoles (5e) - Subvention 2025 (3 139 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- 17- **2024 DPE 41** Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.

- 18- **2024 DJS 132** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.
- 19- **2024 DJS 133** Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.
- 20- Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à étendre de manière temporaire le dispositif du Groupement parisien interbailleurs de surveillance (GPIS) aux immeubles sociaux du 5e arrondissement.
- 21- Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à réaliser la végétalisation de la rue Gay Lussac entre la rue Claude Bernard et la rue Saint-Jacques et y aménager une piste cyclable sécurisée selon le calendrier initialement prévu entre avril et août 2025.
- 22- Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement relatif à la revalorisation de la dotation horaire globale (DHG) attribuée au collège Raymond Queneau pour l'année civile 2025.
- 23- Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à ouvrir l'atelier Fustel de Coulanges l'après-midi pour assurer une exploitation optimale de son matériel dans l'arrondissement.
- 24- Vœu relatif à l'aménagement et la végétalisation des rues aux écoles Cujas et Victor Cousin.
- 25- Vœu relatif au lancement d'études nécessaires au changement de statut de la rue Buffon.

## **1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Mme Florence BERTHOUT**, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Violaine HACKE, Conseillère d'arrondissement, chargée des collèges et lycées, de la jeunesse, du sport, de la mémoire et du monde combattant, soit désignée secrétaire de séance.

**Mme Violaine HACKE** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir  
Pour : 14 dont 1 pouvoir

## **2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la précédente séance. Il n'appelle pas de votre part des remarques particulières ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 1 pouvoir  
Pour : 14 dont 1 pouvoir

## **3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous sommes obligés d'adopter une procédure d'urgence pour les délibérations dont vous avez eu communication sur ODS, notamment la subvention de la caisse des écoles et le plan local de prévention des déchets et les dispositifs Paris Jeunes Vacances et Quartiers Libres. J'imagine que vous êtes d'accord et je vous en remercie.

**La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

#### **4 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES SALLES POUR LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURE - 12, RUE DE PONTOISE - 75005 PARIS À DESTINATION DU THÉÂTRE DE LA HUCHETTE**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous démarrons tout de suite par la convention relative à la mise à disposition de salles pour le conservatoire municipal et la parole est à Pierre Casanova.

**M. Pierre CASANOVA** : Merci Madame la Maire. Il s'agit d'autoriser le Conservatoire municipal Gabriel FAURE, aussi appelé Conservatoire de la rue Pontoise, à louer des salles pour permettre des cours individuels et collectifs au Théâtre de la Huchette à trois occasions, précisément les 5, 6 et 10 décembre, pour un total de 15 heures de location. Évidemment, ce n'est pas la première fois que nous soutenons ces initiatives, et pour les mêmes raisons qui nous avaient conduits à les approuver, je vous propose, mes chers collègues, de voter en faveur de cette proposition.

**Mme Florence BERTHOUT** : Vous êtes d'accord. Je vous en remercie. Je rappelle que le Conservatoire Gabriel FAURE va organiser d'ailleurs une animation quotidienne pendant le festival Quartier du Livre dans nos crèches. Cela fait partie des accords de bon voisinage et je les en remercie, bien sûr.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **5 - 2024 DAC 459 APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À FRANCIS PONGE ET JEAN DUBUFFET AU 34 RUE LHOMOND A PARIS 5<sup>EME</sup>**

**Mme Florence BERTHOUT** : Parole toujours à Pierre Casanova. Pierre, pour la DAC 459, qui concerne la position d'une plaque en hommage au grand poète Francis Ponge et Jean Dubuffet.

**M. Pierre CASANOVA** : Il ne faut pas oublier Jean DUBUFFET, car une des particularités de cette plaque sera de commémorer l'occupation du même appartement du 34 rue Lhomond par successivement le peintre inventeur de l'art brut Jean Dubuffet de 1935 à 1945 et à sa suite et sur sa recommandation le poète Francis PONGE. Alors la direction des affaires culturelles de la ville de Paris dans ce savant mélange de culture et de politique qui la caractérise très souvent prend soin de nous indiquer le parcours politique, même militant et partisan de Francis PONGE. Mais j'ai envie de vous dire, indépendamment de ses appartenances aux forces progressistes, si on se contentait de reconnaître la qualité de ses poèmes, elle suffirait à mériter cette plaque. Nous n'avons pas besoin de ce catéchisme militant pour nous convaincre que Francis PONGE, comme Jean DUBUFFET, mérite qu'on célèbre leur habitation dans notre bel arrondissement. Et en plus, à l'occasion de cette proposition d'apposition d'une plaque commémorative, j'ai découvert la complicité amicale qui les liait et cette heureuse succession. Je me suis dit que pour les habitants du 34 rue Lhomond, avoir de telles personnalités qui se passent, si on peut dire, le relais ou le flambeau, du même appartement, cela a dû éclairer leur séjour aux uns et aux autres. Donc voilà toutes les raisons pour lesquelles je vote favorablement à cette proposition d'apposition d'une plaque, Madame la Maire.

**Mme Florence BERTHOUT** : Francis PONGE et Jean DUBUFFET, inspirant pour les habitants du 34. Avis à tout le moins vie favorable, j'imagine de tous, et je vous en remercie.

**La 2024 DAC 459 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **6 - 2024 DSP 89 DENOMINATION DU CENTRE DE SANTÉ ADELAÏDE HAUTVAL (5<sup>EME</sup>)**

**Mme Florence BERTHOUT :** Vous savez que c'est un projet que j'ai porté, que vous avez bien voulu voter à l'unanimité, chers membres du Conseil d'arrondissement, et je vous en remercie. Donc je cède la parole à Nazan EROL. Chère Nazan.

**Mme Nazan EROL :** Merci Madame la Maire, merci chers élus. Effectivement, c'est un vœu qui a été déposé par notre conseil d'arrondissement, qui vise à donner au Centre de santé municipal de l'Épée-de-bois, qui se situe au 3 rue de l'Épée-de-bois, le nom de centre de santé Adélaïde HAUTVAL, en hommage à une femme exceptionnelle rescapée des camps de concentration nazis et reconnue Juste parmi les nations. Je pense que son parcours exceptionnel de psychiatre est magnifique, mais en même temps, comme vous le savez, elle est restée dans les camps de concentration d'Auschwitz-Birkenau et Ravensbrück pour avoir aidé comme médecin les différents détenus de ce camp. Elle a aussi, en même temps, été déportée pour avoir protesté contre les mauvais traitements infligés par des soldats allemands à une famille juive. Pendant toute cette période de déportation, et avec une grande abnégation et une sollicitation sans pareille, elle a aidé toutes les personnes qui étaient blessées ou malades. Elle a refusé de quitter, par la suite, les camps de concentration à la Libération pour continuer à soigner les personnes qui ne pouvaient pas être transportées immédiatement, retardant de plus de deux mois son retour en France.

Elle a donc été reconnue officiellement, Juste parmi les nations. Elle s'est engagée, par la suite, à témoigner contre les crimes de l'humanité, en publiant notamment un livre qui s'appelle *Médecine et crimes contre l'humanité*, rédigé en 1946 et paru en 1991. Elle a donc apporté ainsi son témoignage sur tout ce qui s'était passé durant la Seconde Guerre mondiale.

Pour cela, et en soulignant que la famille est complètement favorable à cette nouvelle dénomination, je vous prie de bien vouloir accepter de nommer le Centre de santé municipal de l'Épée-de-bois Centre de santé Adélaïde HAUTVAL.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup et je remercie vraiment la Ville et Madame l'Adjointe qui s'occupe de la mémoire d'avoir tout de suite accédé à ma sollicitation. Avis favorable j'imagine, et je vous en remercie.

**La 2024 DSP 89 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **7 - 2024 DEVE 103 FONDS VERT - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PARIS ET L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION ET L'OUVERTURE AU PUBLIC DES JARDINS DU VAL DE GRÂCE (5<sup>EME</sup>)**

**Mme Florence BERTHOUT :** Je cède la parole à Monsieur le Premier Adjoint pour nous rapporter la DEVE 103 sur le fond vert. Cher Edouard.

**M. Edouard CIVEL :** Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération relative au financement d'une partie des travaux nécessaires à la réhabilitation puis à la mise en accès public du jardin du Val-de-Grâce. Vous le savez, c'est un beau projet qui va être réalisé dans le cinquième arrondissement et qui va permettre de générer près de 16 000 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces verts accessibles au grand public. Dans ce cadre, le fond vert ouvert en 2022 par le gouvernement d'Elisabeth Borne permet le financement de projets de nature en ville par les collectivités. L'idée de cette délibération est de permettre d'avoir recours à ce fonds vert à hauteur de trois millions d'euros. Étant donné l'historique de ce projet que nous soutenons ardemment dans le 5e arrondissement, je vous invite à voter en sa faveur. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT :** Avis favorable. C'est bien quand toutes les énergies se conjuguent.

**La 2024 DEVE 103 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **8 - 2024 DLH 126 PROROGATION DE LA LOCATION DE DIVERS IMMEUBLES COMMUNAUX A PARIS HABITAT OPH – AVENANTS A BAUX EMPHYTÉOTIQUES**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède maintenant la parole à Anne BIRABEN, qui va nous rapporter la DLH 126. Chère collègue.

**Mme Anne BIRABEN** : Merci Madame la Maire. C'est une prorogation de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat et les avenants à baux emphytéotiques. Paris Habitat est donc concerné. En ce qui concerne le 5e, il s'agit de trois adresses : le 23 et le 23 bis rue Frédéric Sauton, le 40 et 42 rue Mouffetard, pour lesquels les baux expirent au 31 décembre 2024, et enfin, le 9 square à Adanson, pour lequel le bail expire - je ne sais pas si c'est au 30 juin, au 30 septembre ou au 30 octobre 2025, mais c'est bientôt. Donc, je vous propose de voter favorablement la prorogation de la location de ces divers immeubles.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous remercie. Avis favorable, j'imagine, de tout le Conseil. C'est assez technique.

**La 2024 DLH 126 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **9 - 2024 DLH 189 RÉALISATION, 344 RUE SAINT-JACQUES (5<sup>EME</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLAI - 9 PLUS) PAR CDC HABITAT SOCIAL - SUBVENTION (4 498 170 EUROS)**

**Mme Florence BERTHOUT** : Toujours Anne BIRABEN pour la DLH 189. Chère collègue.

**Mme Anne BIRABEN** : Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une réalisation au 344 rue Saint-Jacques d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux. Il s'agit d'un ensemble immobilier en pierre de taille sur rue, édifié en 1907 et composé de deux bâtiments à usage d'habitation. Le bâtiment A se trouve à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Fustel-de-Coulanges, et le bâtiment B au 9 rue Fustel-de-Coulanges. L'ensemble s'articule autour de deux niveaux de sous-sol, caves et réserves commerciales, d'un rez-de-chaussée commercial et de six étages. Il s'agit donc de développer un programme de 14 logements PLAI pour une surface d'environ 700 m<sup>2</sup> et de 9 logements PLUS pour une surface d'environ 443 m<sup>2</sup>. Le tout pour un coût total de 14 729 445 euros. La subvention de la Ville de Paris serait de 4 490 170 euros.

Il n'est proposé, je le regrette, que du PLAI et du PLUS et il n'y a pas de logement plus équilibré pour les classes moyennes de type PLS ou logement intermédiaire, qui privent les familles de classe moyenne, mais aussi une grande partie des fonctionnaires qui ne peuvent pas bénéficier de ces logements intermédiaires. Le coût total est quand même très élevé (14 729 000 euros), et la subvention de la Ville est quand même de 4,5 millions environ, donc plus de 500 000 euros par logement. C'est quand même un coût extrêmement élevé.

Cela s'appelle acquisition-amélioration. L'acquisition, en réalité, est de la préemption. C'est donc une préemption de plus par la Ville et donc, ce n'est pas vraiment de la création de logements sociaux. Je rappelle qu'il est toujours très difficile de se loger à Paris et que la rotation des logements sociaux est très faible puisqu'elle n'est pas tout à fait de 5 %, tandis que le logement libre est presque de 10 %.

Donc toute cette politique de la Ville de Paris fige les logements. Et quant à l'amélioration, c'est la mise aux normes énergétiques telle qu'elle est imposée par le cadre réglementaire européen et national et ce n'est donc pas une volonté de la Ville d'être plus écologique ; c'est simplement la loi.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous sommes contre la préemption, je vous propose de voter contre cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, Marine ROSSET.

**Mme Marine ROSSET** : Deux ou trois remarques. Merci pour cette présentation. Dans le cinquième arrondissement, il y a un besoin de logements très sociaux et sociaux. Donc ce programme est plutôt équilibré puisqu'il propose les deux. Mais rappelons que cet arrondissement est déficitaire de ce type de logement.

Je voulais répondre sur un point en particulier. La Préfecture, puisqu'elle participe à cette acquisition, aura la possibilité aussi de loger les fonctionnaires qui travaillent à Paris. À moins que l'on soit aussi contre la politique de l'État, on voit bien qu'il y a une association de la Ville de Paris et de l'État pour cette acquisition de logements. Le coût de 500 000 euros - il faudrait calculer précisément au mètre carré - mais quand on connaît les coûts de l'immobilier dans le 5e arrondissement, ce n'est pas hors de prix, comme vous le dites. Et c'est un engagement de

la Ville que de construire des logements pour pouvoir loger ceux qui en ont le plus besoin. Or, ces 23 logements sociaux, nous en avons besoin. Vous le dites à chaque commission d'attribution de logement. En fait, vos votes ne sont pas cohérents avec les besoins et les dossiers qui sont reçus dans cette commission.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, Corinne, et puis après, nous passons au vote, parce que chacun aura donné son point de vue.

**Mme Corinne GABADOU** : Je ne suis pas du tout d'accord avec Marine ROSSET, bien entendu, et je soutiens ma collègue Anne BIRABEN. Actuellement, nous avons une crise de personnel, des auxiliaires de puériculture. De jeunes couples se retrouvent sans garde d'enfants. Ils ne peuvent pas trouver de logement parce qu'il n'y a pas de logement intermédiaire. Il n'y a que des logements sociaux. Donc toute cette population quitte Paris. Aussi, votre analyse, excusez-moi, n'est pas la bonne. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT** : Monsieur Audouin, je vous en prie.

**M. Laurent AUDOUIN** : Quand même, Madame GABADOU, c'est exactement l'inverse. Je connais assez peu d'auxiliaires puéricultrices qui se logent en catégorie PLS. Ces personnes sont contraintes de vivre très loin des crèches de notre arrondissement parce que, justement, l'offre PLAI et PLUS, celle précisément que nous sommes en train de créer dans ce projet, n'est pas déficitaire : elle est très déficitaire. Je vous rappelle les objectifs de la loi SRU : 30 % de logements sociaux dans le cinquième arrondissement. Parce qu'il y a une politique extrêmement volontariste de la Ville de Paris, nous avons enfin atteint les 10 %, d'ailleurs ventilés très largement, avec sans doute peut-être même plus de PLS, je crois. Nous sommes peut-être à 11 % aujourd'hui, mais je n'en suis pas sûr. Donc, Madame GABADOU, il faut être cohérent. Soit vous dites « On ne veut pas de logement social, les pauvres iront dormir ailleurs et les gens qui viennent travailler dans nos crèches se débrouilleront comme ils peuvent », soit on arrête de raconter des balivernes, on prend le problème à bras le corps et on crée du logement social et très social. Nous avons choisi notre camp. Notre discours est cohérent avec nos actes.

**Mme Corinne GABADOU** : C'est cohérent avec ce que j'ai demandé, d'autant plus qu'à plusieurs reprises, Florence BERTHOUT, au Conseil de Paris, a demandé que 1 % des logements sociaux de la Ville de Paris soient réservés pour les auxiliaires et cela a été refusé à chaque fois.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est vrai.

**Mme Corinne GABADOU** : Deuxièmement, la plupart du temps quand vous parlez avec les auxiliaires de puériculture, elles sont en banlieue certes, mais elles ont une maison avec un jardin et elles n'ont pas envie de se retrouver dans un deux-pièces ou dans un studio à Paris, parce que souvent elles ont des familles. Donc c'est très compliqué. Je pense aussi aux familles qui sont sans garde et qui quittent Paris, parce que, justement, il n'y a plus de possibilité d'avoir de place en crèche. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je pense que les points de vue sont assez irréconciliables, donc je vous propose de passer au vote. Monsieur AUDOUIN, auriez-vous la gentillesse de réappuyer ? Je vous remercie beaucoup.

Je passe au vote. Avis favorables ? Avis contre ? Abstentions ? Très bien.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 5 dont 1 pouvoir (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET, M. AUDOUIN, M. CIVEL)

Contre : 3 (Mme BIRABEN, M. BOUCHET, M. BARRAT)

Abstention : 6 (Mme BERTHOUT, M. CASANOVA, Mme GABADOU, M. ISARE, Mme EROL, Mme HACKE)

**La délibération DLH 189 est adoptée.**

**10 - 2024 DLH 370 REALISATION, 3-5 RUE VALETTE (5E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 24 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLA I - 10 PLUS) PAR LA RIVP – SUBVENTION (2 492 081 EUROS)**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous passons à la DLH 370.

**Mme Anne BIRABEN** : La DLH 370 est une réalisation identique d'un programme d'acquisition-amélioration de 24 logements qui seront au 3 et 5 rue Valette. Il s'agit d'un ensemble de bâtiments sur rue et sur cours. Côté rue, le bâtiment s'élève à R plus 5 plus combles, sur un niveau de sous-sol de cave, avec un rez-de-chaussée occupé par des commerces. Au fond de la parcelle se trouvent deux bâtiments, un R plus 2 et un autre R plus 4, avec un niveau de rez-de-chaussée bas, situé à environ 1,20 mètre au-dessus du niveau de la rue. L'immeuble est en mauvais état et a été étayé par endroits. Le programme prévoit une réhabilitation lourde des immeubles sur rue et au fond de la parcelle.

Là où cela coince encore plus, c'est qu'il y aura une démolition du garage et une surélévation, puisqu'on passe d'un R 0 à R+ 5. Alors pour moi, cela n'est plus possible, parce que l'on vient de voter un PLU soi-disant bioclimatique. Il y a un moment, il faut passer à l'action. Donc, les surélévations, c'est non. La circulation et la ventilation de l'air dans la ville, c'est oui. Et là, on se trouve à 50 mètres du Panthéon, il y a aussi un problème patrimonial, donc à un moment cela n'est plus possible. Il faut avoir un discours avec des actes en accord avec ce discours. Donc le PLUB a été voté, il faut l'appliquer. Donc pas de surélévation. C'est un point que je voulais éclaircir.

Sinon, le coût est toujours assez important, quoique moins important que pour l'autre, dont nous avons délibéré au 344 rue Saint-Jacques : 9,5 millions d'euros, avec une subvention de la ville de 2 492 000 euros. Je rappelle aussi que le budget de la Ville de Paris est à l'os. Vous savez que l'emprunt pour 2025 annoncé par la Maire de Paris est de 994 millions d'euros, donc pratiquement un milliard. À un moment, il faut savoir être cohérent au niveau du budget comme au niveau du PLUB que vous avez voté. Je vous encourage donc à voter contre cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Madame ROSSET.

**Mme Marine ROSSET** : Je voulais revenir un peu en arrière sur cet immeuble. Vous vous en rappelez, on a voté, effectivement, une préemption de cet immeuble et d'ailleurs ce Conseil d'arrondissement l'a votée favorablement. Pourquoi ? Parce que l'immeuble était en très mauvais état et que la seule solution dans ce cas est que les pouvoirs publics en prennent la responsabilité. C'est un immeuble que j'avais signalé auprès de la mairie, qui était insalubre. Il y avait vraiment un danger que cet immeuble s'écroule. Il y avait cette nécessité. Donc maintenant qu'on l'a préempté, on ne va pas rien en faire. Donc autant effectivement en faire des logements sociaux. Donc, c'est le premier point : pour moi, si on a voté favorablement à la préemption lors d'un dernier Conseil d'arrondissement, il serait cohérent de voter pour qu'on en fasse quelque chose aujourd'hui.

Deuxième point : la proposition faite très concrètement est de rehausser à la même hauteur que les immeubles à proximité. Le PLUB le permet et il me semble, effectivement, que quand il y a des dents creuses qui sont possibles, on peut surélever. Je trouve que c'est plutôt intelligent. Voilà pourquoi je voterai pour cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, cher collègue.

**M. Alexandre BARRAT** : Merci Madame la Maire. Juste une réaction. Pourquoi dites-vous que lorsqu'il y a un péril, il ne pourrait pas y avoir de résolution des problèmes par le secteur privé ? Pourquoi dites-vous qu'il faut une préemption nécessairement ? Le Préfet pourrait tout à fait prononcer un arrêté de péril et les propriétaires précédents auraient parfaitement pu engager les coûts. Pourquoi pas, Madame LEMARDELEY ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Je rappelle juste ce qui a été voté : c'était effectivement un immeuble en péril, mais qui est à côté. Il ne faut quand même pas que l'on confonde tout. Les points de vue se défendent, mais ce n'est pas cela qui était concerné par le péril. Le péril était sur le côté. Cela fait partie d'un ensemble, mais c'était sur le côté. C'est la première chose.

Le deuxième point : moi, sur cette délibération, je voterai contre. Le PLUB, petite nuance, chers collègues, oui, l'autorise ; je ne peux pas dire qu'il ne l'autorise pas, mais pour des raisons de cohérence, je suis défavorable à la densification. Et surtout derrière, vous avez des fenêtres, ce qui veut dire que tous les habitants à l'intérieur vont avoir maintenant un immeuble. Donc un peu de cohérence, parce que cela va poser un problème.



En plus, il y a ce sacro-saint problème de l'aération. Je me permets de vous corriger, chère Marine ROSSET : oui, cela a été voté, mais c'était l'immeuble en péril - vous avez tout à fait raison - qui est sur le côté, mais n'était pas concernée, en péril, cette partie qui est une partie de garage. Alors après, on peut vouloir faire autre chose, cela pourrait être très bien, mais ce n'était pas cette partie-là qui avait été spécifiquement visée.

C'était donc juste pour faire une petite mise au point. Nous passons au vote. Avis favorable ? Avis défavorable ?

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 3 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET, M. AUDOUIN)

Contre : 11 dont 1 pouvoir (Mme BERTHOUT, M. CASANOVA, Mme BIRABEN, M. ISARE, M. CIVEL, Mme GABADOU, Mme EROL, Mme HACKE, M. BOUCHET, M. BARRAT)

**La délibération DLH 370 n'est pas adoptée.**

## **11 - 2024 DLH 169 REALISATION 41 RUE TOURNEFORT (5E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMELIORATION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE DE 91 LOGEMENTS SOCIAUX PLS PAR LA RIVP - SUBVENTION DE 7 136 625 EUROS**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous propose de passer maintenant à la DLH 169.

**Mme Anne BIRABEN** : Il s'agit de la réalisation au 41 rue de Tournefort d'une opération d'acquisition-amélioration pour la RIVP et dont le programme serait des logements étudiants au nombre de 91 et dont la gestion serait confiée ensuite au CROUS. Cette belle institution, Concordia, que tout le monde connaît ici, a été fondée par les protestants américains vers 1910. C'est un très beau bâtiment érigé sur R plus 7, avec un niveau de cave et une restauration universitaire. L'architecture comporte un très beau plan, un peu comme un hôtel particulier, qui dispose à l'arrière de la parcelle d'un joli jardin.

L'opération consiste à réhabiliter 91 logements étudiants autonomes avec une salle d'eau, sanitaires, une petite kitchenette, avec une surface moyenne de 22 m<sup>2</sup> par logement, s'ils sont tous identiques, pour un coût de 28 164 458 euros, avec une subvention de la Ville d'un peu plus de 7 millions d'euros. Il est vrai que le coût de l'opération est vraiment très élevé, mais je me souviens que c'est une opération dont nous avons déjà parlé ici et que nous avons votée à l'unanimité pour que ce bâtiment, qui était autrefois pour les étudiants, puisse continuer à l'être aujourd'hui.

Dans ce cadre, je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui de voter pour cette réalisation, d'être conforme à ce que nous avons voulu. À l'époque, cela n'avait pas été possible parce que je me souviens qu'il y avait une sorte de nœud juridique qui avait empêché l'opération. Je suppose que maintenant qu'on nous propose cette DLH, c'est que la ville a dû lever ce nœud juridique : tant mieux. Donc, pour ce projet, malgré quand même une dépense assez importante, je vous propose de voter pour.

**Mme Florence BERTHOUT** : En cohérence, je pense que c'est bien. Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je voudrais dire que c'est avec un certain soulagement que moi aussi je vais vous encourager à voter cette délibération parce que cela a été une très longue négociation qui n'est d'ailleurs pas terminée. En effet, en 2022 le bail d'un euro symbolique pour 60 ans qui avait été concédé par des Américains, des philanthropes, s'est arrêté. Le CROUS, qui n'était pas spécialement soutenu, a décidé de vider les lieux, puisqu'il ne pouvait pas mettre les étudiants dans une situation d'illégalité. Ils n'ont pas essayé de rester dans les lieux, ce qui est assez normal. Et c'est là aussi que le PLUB a joué son rôle protecteur, puisqu'il y a un pastillage logement social et donc le maintien de logement social sur cette parcelle a été rendu possible, parce qu'évidemment, cela a aiguisé l'appétit des promoteurs. Mais quand ils ont vu logement social, ils ont fait machine arrière. Donc, on voit l'intérêt de ces pastillages de logement social.

On pourra aussi rouvrir le restaurant administratif du CROUS de Paris qui est en sous-sol, ce qui est un soulagement pour les écoles autour, puisque, par exemple, les personnes de l'ESPCI venaient déjeuner dans ce restaurant administratif régulièrement. Le programme pour le rez-de-chaussée est encore en discussion, mais peut-être que PSL va acquérir ou s'installer à titre de locataire au rez-de-chaussée. C'est une de leurs demandes, mais ce n'est pas encore tout à fait sûr. En tout cas, cela reste étudiant et enseignement supérieur. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il est clair que le pastillage a réglé l'affaire, parce qu'il a fait qu'aucune opération immobilière ne pouvait dès lors se faire sur cette emprise pastillée logement et donc en l'espèce logement étudiant.

Avis favorables de tous, j'imagine, et je vous en remercie.

**La 2024 DLH 169 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **12 - 2024 DU 163 AUTORISATION DE SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL DANS LE CADRE D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR (ITE) D'IMMEUBLES D'HABITATION (5<sup>EME</sup>, 11<sup>EME</sup> ET 14<sup>EME</sup>)**

**Mme Anne BIRABEN** : La DU 163 correspond à des autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de projets d'isolation thermique par l'extérieur d'immeubles, d'habitations. Dans le 5e, il s'agit d'un immeuble au 61 boulevard Saint-Michel. C'est le cadre de la politique visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments et des émissions à effet de serre, exactement ce dont on parlait tout à l'heure. Le cadre de la réglementation demandée est la loi Climat et Résilience du 24 août 2021. Elle introduit un droit à surplomb visant à faciliter la mise en œuvre d'isolation thermique par l'extérieur sur les bâtiments existants, édifiés en limite de propriété. Il me semble que tout cela va dans le bon sens et donc je vous propose donc de voter pour.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Le seul petit sujet, nous y serons vigilants, est que nous sommes sur une parcelle de l'école du groupe scolaire Cousin-Cujas. Nous suivrons donc cela de très près, parce que ce n'est pas tout à fait simple.

Avis favorable, j'imagine. Je vous en remercie.

**La 2024 DU 163 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **13 - 2024 DASCO 81 CONVENTION SPECIFIQUE PASSEE ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA RÉGION ÎLE DE FRANCE POUR DES TRAVAUX DE MODERNISATION DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE LA CMR LAVOISIER (5<sup>EME</sup>)**

**Mme Florence BERTHOUT** : Chère Corine GABADOU, la DASCO 81.

**Mme Corinne GABADOU** : Oui, Madame La Maire, ce sera très rapide. C'est une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe Lavoisier, Collège et Lycée, Paris 5<sup>EME</sup>. Cela correspond aux attentes de l'établissement. En effet, ils ont fait cette demande il y a trois ans. Ce projet date donc de plusieurs années. Il s'agit de la modernisation de toutes les menuiseries extérieures qui sont poreuses. Le coût de l'opération s'élève à 3,6 millions d'euros. La Région finance à hauteur de 2 448 000 euros et la Ville de Paris à hauteur de 1 152 000 euros. Je vous demande donc de voter favorablement pour cette convention.

**Mme Florence BERTHOUT** : Vous voyez qu'en matière de lutte contre le réchauffement climatique, la Région, contrairement à ce que l'on dit souvent, remplit ses obligations. Avis favorable de tous, j'imagine. Je vous en remercie.

**La 2024 DASCO 81 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **14 - 2024 DASCO 103 CAISSE DES ÉCOLES (5<sup>EME</sup>) – MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT PAR LA VILLE DE PARIS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA PÉRIODE 2025-2027**

**Mme Florence BERTHOUT** : La DASCO 103, chère Corinne.

**Mme Corinne GABADOU** : La DASCO 103 concerne la Caisse des écoles : modalité de conventionnement et de financement de la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027. C'est toujours la même chose : la délibération 2024 fixe les orientations stratégiques

et les modalités de financement au titre de la restauration scolaire. Elle remplace donc la délibération 2021, la DASCO 63. Je vous demande donc de voter favorablement pour cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable, j'imagine. Je vous en remercie.

**La 2024 DASCO 103 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **15- 2024 DASCO 105 CAISSE DES ÉCOLES (5<sup>EME</sup>) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA PÉRIODE 2025-2027**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je me permets de prendre le relais de ma chère Adjointe sur la DASCO 105. C'est également une convention d'objectifs et de financement pour la restauration. Cette convention revient sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs qui nous sont très chers.

Je voudrais rappeler qu'il y a dans ces objectifs notamment la qualité des repas, avec la part d'alimentation bio, les composantes et les menus végétariens. J'en profite pour rappeler que dans le plan alimentation durable, dont la ville n'a pas beaucoup fait écho, le cinquième arrondissement est premier sur pratiquement tous les items (selon les données de la Ville). Sur l'alimentation durable, la moyenne parisienne est à 55,8 ; nous sommes à 75,4. Sur le bio, la moyenne de la Ville est à 41,8 % ; nous sommes à 68,8 %. Sur les approvisionnements locaux, la Ville de Paris est à 16 %, nous sommes à 82,7 %. Sur la pêche durable, la Ville est à 82,4 % ; nous sommes à 88 %. Sur les bananes issues de filières équitables, la moyenne de la Ville est à 4,9 % ; nous sommes à 100 %. Sur le chocolat issu des filières équitables, la moyenne de la ville est à 27,7 % ; nous sommes à 100 %. Sur la viande durable et pratique d'élevage, la moyenne de la ville est à 52,3 % ; nous sommes à 95,2 %. Sur les produits laitiers, toujours au regard des critères de durabilité et de pratique d'élevage, la moyenne de la ville est de 56 % ; nous sommes à 100 %. Sur les œufs bio élevés en plein air, la moyenne de la ville est à 67,8 % ; nous sommes à 100 %.

Je le dis parce que c'est un investissement tout à fait considérable et cela n'a pas beaucoup été rappelé. J'ai demandé que le plan soit largement diffusé, mais j'imagine que, comme nous sommes les premiers, on n'a pas jugé utile de diffuser cette information.

Dans les objectifs, il y a également la lutte contre le gaspillage, puisque tous les déchets sur les plateaux sont biodégradables. Nous nous y sommes engagés. Nous avons organisé des Olympiades antigaspi et nous continuons à les organiser tout au long de l'année dans les écoles.

Enfin, sur la politique d'achat respectueuse de l'environnement, je rappelle que tous les produits sont issus de filières courtes et les repas sont préparés sur place.

Voilà ce que je souhaitais dire, parce que c'est le fruit d'un travail collectif de longue haleine, mais il serait bien de temps en temps de rappeler de manière très républicaine les mairies et les caisses des écoles qui s'engagent.

Donc évidemment, je vous invite à voter favorablement cette DASCO 105. Avis favorable, je vous en remercie.

**La 2024 DASCO 105 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **16 - 2024 DASCO 122 CAISSE DES ÉCOLES (5<sup>EME</sup>) - SUBVENTION 2025 (3 139 000 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je me permets de rapporter la DASCO 122 parce qu'en elle est censée suivre tout cela. C'est la subvention pour la restauration scolaire, périscolaire attribuée à notre caisse des écoles. Nous allons la voter, mais je vous dois quand même quelques explications.

Je vous rappelle que la subvention l'année dernière était de 2 983 000 euros. Nous avons beaucoup négocié avec la Ville, car quand on m'a communiqué les montants qui nous étaient alloués, ils ne prenaient même pas en compte, le coût d'intégration de la restauration d'Alviset. Après de très nombreux échanges, ce coût a été intégré. Je rappelle qu'il est à peu près de 119 000 euros, étant entendu que toute l'intégration de la restauration scolaire Alviset, c'est-à-dire le personnel et les coûts d'alimentation, de septembre à décembre, n'ont absolument pas été pris en charge par la Ville. Ce qui fait que nous avons dû, évidemment, financer l'ensemble sur notre fonds de roulement.

Aujourd'hui, après de nombreux échanges, la subvention a été arrêtée à 3 139 000 euros. Donc, encore une fois, elle permet de prendre en charge le coût d'intégration de la restauration scolaire d'Alviset, mais pas ce

que nous avons avancé de septembre à décembre et n'intègre pas toutes les revalorisations salariales pour tous les personnels de la caisse des écoles, qui est de l'ordre de 100 000 euros. Elle n'intègre pas non plus les maintenances, le coût de l'énergie et les frais divers.

Donc, il y a quand même dans le meilleur des cas et sans aller trop dans le détail - je demanderai une clause de revoyure parce que c'est quand même un sujet très important - il manque aujourd'hui au moins 160 000 euros. Je voulais le porter à votre connaissance. Tout cela est très précis et je trouve un peu dommage qu'avec tous les efforts que nous faisons et en ayant accepté de reprendre la restauration d'Alviset, nous soyons obligés – pardonnez cette expression - de faire un peu la quête.

Je vous propose de voter, nonobstant ce que je viens de vous dire, puis nous demanderons évidemment une clause de revoyure qui se justifie tout à fait. Je vous assure que mes calculs sont au plus juste. Avis favorable. Je vous en remercie.

**La 2024 DASCO 122 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **17 - 2024 DPE 41 APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) DE LA VILLE DE PARIS**

**Mme Florence BERTHOUT :** Je cède la parole à Edouard CIVEL. Il s'agit de l'approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Je vous remercie.

**M. Edouard CIVEL :** Merci Madame la Maire. En effet, le PLPDMA, Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est un document réglementaire que doivent fournir les collectivités à la suite de la loi de 2015. La programmation précédente de la ville allait de 2020 à 2026 ; il s'agit donc de prendre la nouvelle programmation.

Sur celle-ci, un certain nombre d'avancées sont réalisées avec des encouragements sur le tri des déchets, sur la réduction de la volumétrie des déchets des Parisiennes et des Parisiens. On peut dire que des progrès ont été accomplis sur ce point. Il va falloir évidemment accélérer. De manière générale sur la transition environnementale, des progrès sont effectués, engagés que ce soit au niveau de l'État ou des collectivités ; pour d'autres, il faudra accélérer fortement.

Il y a quelque chose que je tiens à souligner, que je trouve intéressant dans cette nouvelle programmation, c'est que sera expérimentée une tarification incitative pour les professionnels, à laquelle je suis très favorable et, à titre personnel, je serais également favorable à ce qu'elle soit expérimentée pour les particuliers. Les collectivités, notamment italiennes, qui l'ont mise en place ont de très bons résultats.

Donc je pense que certaines choses vont dans le bon sens. Il va falloir que l'on continue à accélérer sur les déchets. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT :** Oui, cher collègue. Philippe BOUCHET.

**M. Philippe BOUCHET :** Merci. Chers collègues, il s'agit d'un projet très détaillé sur le nouveau plan, avec un certain nombre de projections sur 2030, destinées à réduire les déchets ménagers et à les retraiter. Une grande partie des sujets ont déjà été évoqués dans un certain nombre d'autres plans ou d'autres échanges que nous avons pu avoir, nous n'allons donc pas y revenir.

C'est un projet assez agressif sur ses ambitions. Il aurait été intéressant de peut-être détailler davantage les résultats du plan précédent qui est important. Il faut savoir qu'effectivement il fait appel à la fois aux habitants, aux entreprises. On vient de nous le rappeler, le tri lui-même doit se réduire, vraisemblablement, compte tenu des efforts faits par les particuliers et les entreprises.

On voit un plan mégot : c'est un sujet important aussi. On a de plus en plus d'activités en terrasse et on fume dehors maintenant. C'est un vrai sujet qui n'est pas simple sur les terrasses parce qu'en intérieur, dans les bars, on ne peut pas avoir de cendriers. C'est même interdit comme incitation à fumer dans un lieu où on ne doit pas fumer. Donc à l'extérieur, avoir un cendrier n'est plus aussi naturel qu'autrefois. Ce sont donc effectivement un certain nombre de sujets importants. Je crois que les Parisiens y seront sensibles. On verra ce que cela donne.

On a vu pendant les Jeux olympiques que la question des déchets est quelque chose d'important. On a vu qu'un effort important a été fait, apprécié par les Parisiens. Il y a donc une question sur la continuation de cet effort dans les rues. On en voit un certain nombre qui malheureusement sont peu délaissées.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** J'aurais voulu donner quelques chiffres, puisque Monsieur BOUCHET les réclamait. En fait, l'objectif est de moins 100 000 tonnes. Ce programme est sous-titré : de l'économie des déchets à l'économie de la sobriété. Cela dit bien quel est l'objectif. Le précédent programme de la période 2017-2023 a permis de réduire la production de déchets de 13,8 %. Et pour avoir un contexte avec des chiffres clés, je trouve que c'est assez intéressant : à Paris, la production annuelle de déchets ménagers et assimilés est de 433 kg par habitant en 2023. Elle a baissé de 5,6 % par rapport à 2022. 433 kg par habitant contre 611 kg à l'échelle nationale. 29 % des déchets ménagers et assimilés sont triés à la source à Paris. 40 % de la poubelle verte est composée de déchets d'emballage qui, s'ils étaient bien triés, pourraient être recyclés. Et enfin, un dernier chiffre : près de 4 000 tonnes d'objets ont été réemployées dans les ressourceries et recycleries parisiennes en 2023.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup. Edouard, veux-tu rajouter quelque chose ?

**M. Edouard CIVEL :** Je suis d'accord, mais on pourra reparler de la question d'établir un peu les causalités là-dessus. Je pense que des progrès ont été réalisés à Paris.

Je tiens juste à rebondir sur la question du plan mégot. C'est une question vraiment compliquée. J'ai dû recevoir dix start-ups depuis le début du mandat pour essayer de résoudre ce sujet et avoir quelque chose d'un peu proactif. C'est très difficile parce qu'on a une valorisation du déchet un peu compliquée. Certaines start-ups font par exemple des doudounes ; on peut faire des doudounes, en faisant des isolants avec les restes de mégots. Malheureusement les coûts qu'ils nous proposent sur l'enlèvement sont forts et inaccessibles ; je pense qu'il n'est pas économiquement viable, ni pour un arrondissement ni même pour la Ville, de commencer à collecter de manière séparée les mégots avec les offres actuelles. On a peut-être encore besoin d'un peu d'innovation sur la manière de traiter les mégots, mais je trouve qu'il nous manque encore la carotte. Il y a évidemment la question de récupérer les mégots de manière séparée, mais derrière, il y a la question de la valorisation et nous ne sommes pas encore au point.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci, tout à fait d'accord. Une dernière prise de parole de notre collègue, Alexandre BARRAT.

**M. Alexandre BARRAT :** Merci Madame la Maire. Je voulais rebondir sur ce qu'a dit Philippe BOUCHET. J'ai remarqué que les rues étaient quand même plus sales depuis octobre-novembre, c'est-à-dire l'après-JOP. Et un autre chiffre, en réaction à Madame LEMARDELEY : Madame HIDALGO avait promis, lors de la campagne de 2020, de doubler le budget propreté. Nous sommes toujours dans l'attente, en 2024, de cette hausse de budget. Si, ça a à voir, Madame ROSSET. C'est concret quand même ! C'est ce que nous attendons pour la ville.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je vous demande vraiment de rester sur les sujets, si vous le voulez bien. C'est un vrai sujet, celui qu'évoque notre collègue, mais restons sur les sujets. Il y a plein d'endroits, notamment les conseils de quartier, pour évoquer ces points. Monsieur AUDOUIN, dernière prise de parole.

**M. Laurent AUDOUIN :** Pour bien insister sur ce que la Ville peut faire et ne pas faire en la matière, les déchets sont un sujet compliqué parce que, quelque part, on rentre dans le quotidien de tout un chacun ou le fonctionnement journalier des entreprises. Et la Ville peut offrir des possibilités, sensibiliser, expliquer, offrir des points de collecte ; elle le fait, elle pourrait peut-être le faire encore davantage, mais elle le fait. Et l'on a bien vu qu'il y a eu du retard à l'allumage sur la collecte des déchets organiques. Aujourd'hui, on est quand même sur une rampe intéressante et j'espère que les objectifs de 50 % de captation de l'organique seront effectivement atteints en 2030. On va voir comment les choses évoluent, mais je voudrais vraiment souligner que la Ville ne peut pas tout faire. Et même avec la meilleure des bonnes volontés, en fait, pour nos concitoyens, il est très compliqué d'aller vers le zéro déchet. Il nous manque réellement un étage de désincitation au suremballage, de désincitation du jetable et une taxation - je suis désolé pour le terme - des produits jetables, des usages uniques. Cela nous manque. Il nous manque des filières de consignes qui ne peuvent se développer qu'à grande échelle. Et là, on a bien vu des blocages, des blocages très lourds dans les assemblées lors des dernières années. Il faut donc un cadre au niveau national qui nous permette de passer la seconde. Vraiment, la Ville peut faire, doit faire, peut-être même encore plus, pourquoi pas. Mais aujourd'hui, on est bloqués, jusque dans notre vie quotidienne, par une absence de réglementation à grande échelle. Il faut absolument garder cela en tête. Il y a des choses qui ne se font que par la régulation.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pour supprimer les emballages dans la restauration scolaire à l'échelle parisienne, il n'y a pas besoin de réglementation, nous y sommes arrivés. Benjamin ISARE, puis nous passerons au vote.

**M. Benjamin ISARE** : Sur la question des biodéchets, il est vrai que toutes les initiatives sont les bienvenues et nous avons la chance d'avoir beaucoup de conseillers de quartier qui sont plein d'idées et d'initiatives. Il y en a un d'ailleurs dans cette salle qui a été l'initiative justement de porter toute une campagne de sensibilisation auprès des habitants en utilisant une partie du budget du Conseil de quartier. Donc, je souhaitais saluer la présence de Jean-François dans l'Assemblée.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Nous passons au vote. Avis favorable, j'imagine et je vous en remercie.

**La 2024 DPE 41 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **18 - 2024 DJS 132 MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2025**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Violaine HACKE qui va nous rapporter la DGS 132.

**Mme Violaine HACKE** : Merci Madame la Maire. J'enchaîne deux délibérations. Je vais faire vite. La première porte sur les chèques Paris Jeunes Vacances. Nous en avons 30 cette année ; nous en aurons 31 l'année prochaine. C'est donc une aide pour les jeunes entre 16 et 30 ans, ayant des difficultés à partir en vacances. Nous avons deux volets différents : les vacances en autonomie, d'une durée de trois jours, pour au maximum six personnes, avec une finalité touristique sans encadrement parental et le volet collectif encadré de deux nuits maximum, entre 20 et 40 jeunes, mixte, financés par la Ville de Paris sur la base d'un catalogue d'offres pour des jeunes de 16 à 25 ans.

Nous réunissons plusieurs fois avant les vacances scolaires un comité se composant de moi-même, d'un élu d'opposition (Marie-Christine), du service des politiques de jeunesse, du service des projets territoriaux et équipements, de la DGS, de membres du conseil de la jeunesse parisienne et des représentants des centres d'animation des espaces Paris Anima.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci, Violaine. Avis favorable, j'imagine. C'est une jolie initiative et qui marche pas mal. On peut l'améliorer, mais elle marche plutôt pas mal.

**La 2024 DJS 132 est adoptée.**

## **19 - 2024 DJS 133 MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF QUARTIERS LIBRES POUR L'ANNÉE 2025**

**Mme Florence BERTHOUT** : DGS 133, chère collègue.

**Mme Violaine HACKE** : Merci Madame la Maire. La DJS 133 est un dispositif de subvention Quartiers Libres mis en place par la Ville de Paris dès 2015 et déployé dans les arrondissements pour 2025. Pour le 5<sup>e</sup>, on nous propose huit subventions pour des associations pour des jeunes de 16 à 30 ans qui habitent, travaillent ou étudient à Paris et qui ont un objectif solidaire et citoyen. On leur propose deux types de subventions différentes cumulables : l'une de 500 euros pour les aider à créer l'association en elle-même : le dépôt des statuts, le site Internet, l'assurance, etc., et une autre subvention de 1 000 euros pour l'organisation de premiers événements, expositions, conférences, ateliers. Ils ont donc la possibilité d'avoir 1 500 euros, puisque c'est cumulable. Il y a plusieurs dépôts de dossiers comme pour Paris Jeunes Vacances. Il y aura également une commission organisée deux à trois fois dans l'année, comme pour Paris Jeunes Vacances, avec la même commission.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine. Oui, Marine ?

**Mme Marine ROSSET** : Peut-être un mot sur cette délibération que je trouve aussi très intéressante : elle permet de mettre le pied à l'étrier à des jeunes qui veulent agir, créer une association. On sait qu'il y a beaucoup

d'étudiants et de jeunes dans l'arrondissement, donc ce peut être vraiment un point fort et intéressant pour eux. Un accompagnement humain est également proposé de la part des services de la ville.

J'avais une question sur la communication envisagée par la mairie du 5e pour que ce dispositif soit valorisé, puisque je le répète, nous avons un arrondissement assez jeune. J'en profite pour mêler une autre question : nous avons déposé un vœu voté à l'unanimité pour qu'il y ait un contrat jeunesse d'arrondissement et depuis deux ans, je ne vois pas le début d'un groupe de réflexion mis en place dans l'arrondissement alors que nous étions d'accord pour le faire.

**Mme Violaine HACKE** : Je peux répondre sur la communication : nous ferons exactement, je pense, la même communication que pour les chèques Paris Jeunes Vacances, à savoir, nous avons notre site Internet, les réseaux sociaux. Nous avons également la diffusion dans nos centres Paris Anim et je sais que nous distribuons aussi des flyers dans tous nos lycées.

Sur la deuxième question, le contrat jeunesse d'arrondissement, je n'ai pas de réponse à vous apporter. Il faudrait que je me replonge dedans. Je ne sais pas pourquoi nous n'avons pas mis en place...

**Mme Florence BERTHOUT** : Je pense, Violaine, qu'il faut monter un groupe de travail, le cas échéant en y associant Marine ROSSET, pour voir comment on peut avancer.

**Mme Violaine HACKE** : Pour 2025, en même temps que les nouvelles subventions Quartier Libre. Ce sera une bonne résolution pour l'année 2025.

**Mme Florence BERTHOUT** : J'avoue qu'il y a parfois des trous dans la raquette et pardonnez-moi, mais oui, bien sûr.

Avis favorable ? Je vous en remercie.

**La 2024 DJS 133 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **20 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENT, VISANT À ÉTENDRE DE MANIÈRE TEMPORAIRE LE DISPOSITIF DU GROUPEMENT PARISIEN INTERBAILLEURS DE SURVEILLANCE (GPIS) AUX IMMEUBLES SOCIAUX DU 5<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENT**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous allons passer aux vœux. Je cède la parole à Benjamin ISARE qui va nous rapporter un vœu visant à étendre de manière temporaire le dispositif du GPIS aux immeubles sociaux du cinquième arrondissement.

**M. Benjamin ISARE** : Merci Madame la Maire. Ce vœu fait suite à de nombreux signalements de personnes habitant dans les immeubles sociaux du cinquième arrondissement et qui nous ont fait remonter leur inquiétude sur la présence de personnes sur des points de fixation à l'intérieur des parties communes, dans les jardins, aux abords des logements des différents immeubles sociaux de l'arrondissement. Donc ce vœu vise à demander l'extension de manière temporaire du GPIS, dispositif mis en place au niveau du Groupement parisien interbailleurs de surveillance, créé en 2004, permettant d'assurer la tranquillité résidentielle et de renforcer la sécurité des locataires dans les immeubles sociaux pour prévenir la délinquance et tout type de nuisance, notamment les occupations illicites des espaces communs.

Considérant que ce GPIS intervient pour douze bailleurs sociaux à Paris, 7 jours sur 7, de 16 h 30 à 4 h 30 du matin et assure une présence humaine en soirée et la nuit sur plus de 165 000 logements

Considérant que ce GPIS n'intervient que dans onze arrondissements parisiens, le cinquième arrondissement étant exclu de cette liste malgré la présence de logements

Considérant que certaines résidences sociales du 5<sup>e</sup> connaissent des nuisances liées à la présence d'individus dans les parties communes et considérant que l'action de la police nationale et de la BAC doit être complétée pour répondre aux enjeux d'insécurité et de lutte contre les incivilités,

Le vœu vise donc à étendre de manière temporaire le dispositif du Groupement parisien interbailleurs de surveillance, le GPIS, aux immeubles sociaux du 5<sup>e</sup> arrondissement. Je vous demanderai donc de voter favorablement ce vœu.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je redis qu'il n'est pas question de l'étendre de manière définitive. On a bien compris que c'était compliqué, mais il faut quand même que la ville, à un moment donné, considère que là où

il y a des problèmes - et il y a des problèmes en ce moment énormes sur certains bailleurs sociaux - on ne peut pas faire passer trois à quatre fois la police nationale tous les soirs. Sachant que la doctrine de la police municipale est de ne pas intervenir tant qu'elle n'est pas accompagnée, et on peut le comprendre, soit d'un membre du GPIS, soit de la police nationale. Madame LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Pour cette question, nous avons interrogé le cabinet Nicolas NORDMAN, qui dirige la police municipale et ils n'ont évidemment rien contre, mais en fait, la ville n'est pas membre de droit du GPIS. Le GPIS est un groupement d'intérêt économique. Il faut donc que la demande émane des bailleurs sociaux eux-mêmes et que vous fassiez la demande auprès du bailleur social directement.

**Mme Florence BERTHOUT :** Oui, c'est bien pour cela que je dépose un vœu : pour être soutenue par le Conseil d'arrondissement. Je ferai cette demande, mais je souhaite que la Ville me soutienne. Par définition et c'est normal, la frontière est poreuse entre la Ville et les bailleurs. Je comprends qu'on ne puisse pas mettre tous les arrondissements, tous les immeubles sociaux. Donc ma demande est extrêmement mesurée.

On fait un constat ; on est en train de régler un problème sur un bailleur social avec une sécurisation des entrées. Donc, on ne le demanderait pas au GPIS, mais nous avons deux ensembles, où il faut que de manière temporaire, par exemple sur six mois, on puisse faire en sorte que le GPIS intervienne. Donc ce vœu a pour objet de faire voter le Conseil d'arrondissement pour être soutenu dans nos demandes.

Il y a une petite faute d'orthographe étant exclue sans « s » bien sûr.

**M. Alexandre BARRAT :** Merci. Vous avez répondu à la question que j'allais poser sur le caractère temporaire, sur les six mois. J'avais sinon une remarque : c'est quand même dommage que la police municipale ne soit pas armée et si elle a besoin d'être accompagnée par la police nationale ou le GPIS, c'est peut-être parce que ceux-ci sont armés justement. Le GPIS est armé, on a vérifié. Et donc nous regrettons que l'exécutif parisien ne veuille pas armer la police municipale, comme par exemple la mairie de Bordeaux a décidé de le faire pour une partie de sa police municipale. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci. Je propose que nous passions au vote. C'est un autre sujet important, mais là on est sur le GPIS et sur la doctrine d'intervention du GPIS.

**Mme Marine ROSSET :** Mais il me semble que si le GPIS est armé, je ne crois pas qu'il y ait des sujets de sécurité dans le cinquième arrondissement, à l'intérieur des grands ensembles rue Poliveau, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, qui méritent l'intervention d'un groupe armé. Je pense que le GPIS n'est pas armé, qu'il s'agit davantage d'un groupe qui intervient en médiation essentiellement.

**Mme Florence BERTHOUT :** Si vous permettez... J'ai bien compris la demande. Je souhaiterais qu'on reste sur le sujet, parce que si on part sur la question de l'armement de la police municipale, qui, pour moi, est un vrai sujet, mais c'est un autre sujet... Je suis là sur le GPIS et une extension, je dis bien momentanée, au cas par cas, là où il y a des problèmes. C'est l'objet de ce vœu. C'est une manière de ne pas rester dans des postures qui consistent à dire « Vous n'êtes pas dans les bons numéros, on ne peut pas intervenir ». C'est uniquement mon propos.

Nous passons au vote. Avis favorable ? Je vous en remercie et je vous remercie de cette belle unanimité qui nous honore tous sur un sujet extrêmement concret.

**Le vœu déposé par le Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement, visant à étendre de manière temporaire le dispositif du groupement parisien interbailleurs de surveillance (GPIS) aux immeubles sociaux du 5<sup>EME</sup> arrondissement est adopté à l'unanimité.**

**21 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, VISANT À RÉALISER LA VÉGÉTALISATION DE LA RUE GAY LUSSAC ENTRE LA RUE CLAUDE BERNARD ET LA RUE SAINT-JACQUES ET Y AMÉNAGER UNE PISTE CYCLABLE SÉCURISÉE SELON LE CALENDRIER INITIALEMENT PRÉVU ENTRE AVRIL ET AOÛT 2025**

**Mme Florence BERTHOUT :** Maintenant, je cède la parole à Edouard CIVEL qui va nous rapporter le vœu sur la végétalisation de la rue Gay Lussac.



**M. Edouard CIVEL : M. Edouard CIVEL :** Merci Madame la Maire. Lorsque nous avons démarré ce mandat, nous avons entrepris de regarder l'ensemble des axes significatifs du cinquième arrondissement où nous pouvions engager des travaux de végétalisation d'ampleur avec notamment des plantations d'arbres sur les axes identifiés, en particulier, Claude Bernard et Gay Lussac. Nous avons déposé un vœu qui, je pense, avait été d'ailleurs adopté à l'unanimité. Ce devait être lors du premier conseil d'arrondissement post-installation de Madame la Maire et de son équipe, en septembre 2020. À la suite de ce vœu, nous avons engagé les études avec les services de la Ville pour voir ce qui était faisable pendant la mandature, car tous les axes n'étaient pas faisables pendant cette période. La décision avait été prise de sélectionner deux axes pour cette mandature : Claude Bernard et Gay Lussac. Claude Bernard a été réalisé en 2024 ; un petit bout reste à terminer, ce sera fait en janvier. À partir de 2025, la planification était de réaliser Gay Lussac, avec une piste cyclable sécurisée et avec la plantation d'un alignement d'arbres. Une discussion a été menée avec les services centraux ; pour des raisons probablement budgétaires, il avait été décidé de ne pas réaliser l'ensemble de Gay Lussac d'ici la fin de la mandature. Il a été proposé de phaser, de faire une première moitié qui irait de la rue Claude Bernard jusqu'à la rue Saint-Jacques et ensuite, la deuxième moitié de Saint-Jacques jusqu'au boulevard Saint-Michel dans une future mandature. Cet accord avait été trouvé avec la mairie centrale il y a quelques mois. La planification des travaux sur la rue Gay Lussac avec l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée et la plantation de trente-sept arbres avaient été prévues pour démarrer les travaux en avril 2025 jusqu'à août 2025.

C'est un beau projet. Je regrette très fortement que la Ville décide d'abandonner ce sujet et je propose donc à ce Conseil d'arrondissement de redemander à la Ville de revoir sa décision sur l'abandon de ce projet et de retrouver des financements. Je suis cohérent. Dans ce Conseil, j'ai proposé que certains logements sociaux soient réalisés, mais que d'autres réalisations ne soient pas effectuées. Je propose que l'économie qui a été faite sur ce qui n'a pas été voté en début de Conseil puisse être réinvestie dans la plantation de ces arbres auxquels nous tenons tous. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci. Honnêtement, c'est un peu surréaliste. Monsieur BELLARD, pour ne pas le nommer, a imposé deux pistes cyclables. J'étais tout à fait favorable aux pistes cyclables, mais là, on arrive avec deux pistes cyclables qui s'arrêtent, en plus, au niveau de Gay Lussac. Cherchez l'erreur. En outre, beaucoup d'argent a été dépensé par la Ville pour faire les études. Je n'arrive même pas à comprendre. Nous avons travaillé d'arrache-pied pendant des mois, mais vraiment des mois, et tout d'un coup, on annonce que cela ne va pas se faire. Franchement, où est la cohérence avec le PLUB ? Et nous étions tous d'accord. Donc, pardonnez-moi, mais c'est assez lunaire comme décision. Monsieur AUDOUIN ?

**M. Laurent AUDOUIN :** Je partage votre analyse et j'imagine pour ma part qu'il s'agit d'une péripétie, je vais le prendre comme cela ; et donc je vais avoir l'espoir que, muni d'un vote unanime du Conseil d'arrondissement, le Conseil de Paris, dans sa sagesse collective, saura rétablir ce qui devrait être effectivement, si ce n'est une priorité absolue, en tout cas quelque chose d'important.

Comme vous le dites, cela semble être un beau projet. Je me garderai cependant d'espérer qu'on prenne les financements manquants sur une réalisation de logements sociaux qui, pour moi, est tout aussi importante. Mais évidemment, il faut continuer ; il ne faut pas faiblir sur la politique de transformation de l'espace public parisien, la cyclabilité et l'apaisement de nos rues. J'espère très vivement donc que tout se remettra en ordre et que ce projet reviendra dans notre calendrier.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je vous en remercie, d'autant plus avec tout le travail effectué en amont. Nous devons même démarrer à la fin de l'hiver. Franchement, c'est tout à fait incohérent. Oui, Monsieur Audouin.

**M. Alexandre BARRAT :** Merci. J'avais une réserve à exprimer quant à la rue Gay Lussac et plus précisément sur le tronçon envisagé, relatif non pas à la végétalisation, mais au stationnement. Parce que, déjà, de gros problèmes de parking liés à l'hôpital de l'Institut Curie se présentent dans la rue Louis Thuillier et dans la rue d'Ulm. En effet, il y a un défilé de taxis le matin comme l'après-midi, de taxis ou de voitures, en double file parce qu'il n'y a pas de parking, déposant des personnes en fauteuil roulant – typiquement malades de cancer – tant du côté de la rue Louis Thuillier que de la rue d'Ulm. Avec la destruction du bâtiment de Roger-Henri Expert et l'extension des locaux de l'hôpital, côté rue Gay Lussac ce sera pareil, voire plus prégnant encore côté rue Gay Lussac. Donc nous émettons une réserve quant au fait, encore une fois, non pas de végétaliser, mais sur le fait de réduire le stationnement sur la rue Gay Lussac, comme cela a été fait dans d'autres zones végétalisées.

**Mme Florence BERTHOUT :** Nous passons au vote, parce qu'il est difficile de créer de la végétalisation et des pistes cyclables sans supprimer des places de stationnement ; c'est totalement impossible. Je sais que nous y avons passé beaucoup de temps.

Je propose de passer au vote. Avis favorables ? Avis défavorables ? Abstentions ? Trois abstentions. Pardon ? Alors, NPPV ? Ah, vous ne participez pas au vote. D'accord. Parfait. Merci.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 8 dont 1 pouvoir (Mme BERTHOUT, M. CIVEL, M. CASANOVA, M. ISARE, Mme EROL, Mme HACKE, M. AUDOUIN)

Contre : 0

Absentions : 3 (Mme BIRABEN, M. BARRAT, M. BOUCHET)

N.P.P.V : 3 (Mme GABADOU, Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET)

**Le vœu déposé par le Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement, visant à réaliser la végétalisation de la rue Gay Lussac entre la rue Claude Bernard et la rue Saint-Jacques et y aménager une piste cyclable sécurisée selon le calendrier initialement prévu entre avril et août 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **22 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENT RELATIF À LA REVALORISATION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE (DHG) ATTRIBUÉE AU COLLÈGE RAYMOND QUENEAU POUR L'ANNÉE CIVILE 2025**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous poursuivons avec le vœu concernant le collège Raymond Queneau.

**Mme Corinne GABADOU** : Ce vœu est relatif à la revalorisation de la dotation horaire globale attribuée au collège Raymond-Queneau pour l'année civile 2025. Je rappelle que nous avons déjà voté favorablement pour ce vœu, mais nous le reportons encore une fois parce que nous n'avons pas été entendus apparemment.

Considérant que la dotation horaire globale correspond au volume d'heures d'enseignement allouées aux collèges et aux lycées,

Considérant la diminution de la DHG attribuée au collège Raymond-Queneau passant de 548, 50 heures en 2014 à 449 heures pour l'année civile 2024,

Considérant l'impact de cette diminution sur les conditions d'enseignement au collège Raymond-Queneau,

Considérant le nombre élevé et croissant d'élèves à besoins particuliers dans ce collège : 8 % en situation de handicap hors classe Ulysse,

Considérant la perte d'attractivité qu'entraîne la diminution de la DHG pour cet établissement,

Considérant la forte demande du collège et des représentants de parents d'élèves de renforcer l'enseignement de l'anglais à travers la création d'une section internationale à partir de la rentrée de septembre 2025,

Sur la proposition de Madame Florence BERTHOUT, je vous demande de revaloriser de 40 heures la dotation horaire globale du collège Raymond Queneau pour l'année civile 2025.

**Mme Florence BERTHOUT** : Vous en faites plein, comme cela, au Conseil de Paris.

**Mme Corinne GABADOU** : Nous nous adressons au rectorat, pas à la Ville.

**Mme Marine ROSSET** : Effectivement, je veux bien que l'on identifie le destinataire de ce vœu. Il s'agit bien du rectorat. Et personnellement, je soutiens ce vœu parce qu'il y a toute une politique à laquelle j'adhère plutôt qui consiste à donner une dotation horaire en fonction des IPS, donc des Indices de Position Sociale des collèges, à Paris et au niveau national. Donc, je comprends que l'on donne davantage à ceux qui en ont le plus besoin. Mais là, on arrive à un tel point que ce sont des horaires planchers où plus aucun accompagnement, en fait, n'est possible et cela ne me semble pas aller dans le bon sens.

Une petite remarque. Il me semble qu'il y a déjà une section internationale Russe ou une option Russe à l'intérieur de ce collège et peut-être qu'il sera donc difficile d'obtenir en plus une section internationale Anglais. C'est une simple remarque à ce sujet.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je dois dire que nous nous battons depuis des mois pour qu'il y ait une section internationale Anglais. Le rectorat s'est engagé à nous octroyer une section internationale Anglais. La

question est de savoir si c'est à la rentrée 2025 - ce sur quoi évidemment je plaide avec les parents d'élèves - ou si c'est à la rentrée 2026. En tout cas, c'est un engagement de la Directrice académique, relayé avec toutes les précautions, mais pour la première fois, on nous a dit un oui réitéré. Maintenant, il faut que nous nous battions pour que ce soit à la rentrée 2025, parce que l'on sait très bien que c'est - pardon de ce langage un peu économique - un avantage comparatif indéniable dans un collège que d'avoir une section internationale, surtout avec la concurrence alentour. Je n'en dirai pas plus.

Vous voulez une petite correction ou cela vous convient tel que c'est rédigé Marine ROSSET ?

**Mme Marine ROSSET** : Je souhaite que le destinataire soit clairement mentionné.

**Mme Florence BERTHOUT** : Que proposez-vous ?

**Mme Marine ROSSET** : « Le Conseil d'arrondissement demande au rectorat que soit revalorisée de 40 heures... ».

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous sommes d'accord ? Oui ?

**Mme Anne BIRABEN** : Je pense personnellement que ce vœu est ultra nécessaire et que nous nous sommes peut-être fourvoyés pour les autres collèges parce que toutes les dotations horaires globales des collèges du 5<sup>EME</sup> sont au plancher. Donc, je pense que c'est non seulement ultra nécessaire pour Queneau, mais ce pourrait être revalorisé également pour les autres.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous en resterons à Queneau, si vous voulez bien. Nous passons au vote. Avis favorable de tout le monde. Je vous en remercie.

**Le vœu déposé par le conseil du 5<sup>EME</sup> arrondissement relatif à la revalorisation de la dotation horaire globale (DHG) attribuée au collège Raymond Queneau pour l'année civile 2025 est adopté à l'unanimité.**

### **23 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENT, VISANT À OUVRIR L'ATELIER FUSTEL DE COULANGES L'APRÈS-MIDI POUR ASSURER UNE EXPLOITATION OPTIMALE DE SON MATÉRIEL DANS L'ARRONDISSEMENT**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous passons au vœu sur Fustel de Coulanges. Cher collègue, nous y arrivons. Il est très important, vous allez comprendre pourquoi.

**M. Edouard CIVEL** : Merci Madame la Maire. Vous n'êtes pas sans savoir que le dispositif Urgence Propreté permet l'intervention d'agents l'après-midi lorsqu'il y a des problèmes de lavage des rues ou de ramassage des déchets qui n'étaient pas dans le calendrier initial, à la suite d'une mésaventure quelconque de nos habitants ou des usagers de l'arrondissement. Nous avons des personnels affectés à ce dispositif. Le problème est que nous n'avons pas de personnel affecté à l'atelier Fustel de Coulanges. C'est un peu technique, mais tous les appareils, les laveuses, les aspiratrices que nous utilisons pour Urgence Propreté sont stockés à Fustel de Coulanges et les agents affectés à Urgence Propreté sont affectés depuis la rue Soufflot. Or l'atelier Fustel de Coulanges est fermé l'après-midi depuis 2014 et donc l'idée de ce vœu serait de réaffecter des agents qui sont sur l'atelier Soufflot à l'atelier Fustel de Coulanges afin qu'ils puissent avoir simplement et directement tout l'appareillage nécessaire à ces interventions. Ce redéploiement ferait gagner du temps et du temps et pourrait être utile pour nettoyer en profondeur l'arrondissement. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je dois dire pour être tout à fait transparente que cette demande est formulée par les agents de la propreté eux-mêmes qui redemandent que cela fonctionne, alors que cela ne fonctionne pas pour des raisons d'ailleurs historiques. Je ne sais pas pourquoi, cela fait une dizaine d'années que cela ne fonctionne pas. Vous voyez bien qu'à chaque fois, l'agent va perdre une demi-heure au bas mot avec accessoirement une faible incitation à utiliser ce matériel.

Je le dis d'autant plus que je suis beaucoup intervenue ces trois dernières années auprès de la Direction de la propreté pour avoir du matériel supplémentaire et je dois dire en toute franchise que nous n'avons pas été mal lotis. J'ai demandé des laveuses eau chaude, nous les avons eues ; j'ai demandé des glutons en plus, nous en avons eus, etc. Ce n'est jamais parfait, je préférerais avoir plus de personnel, cela nous aiderait bien. Mais sur

le matériel, on ne peut pas dire que nous ayons été maltraités. Il ne serait vraiment pas correct de le dire, mais il y a un vrai problème avec cet atelier Fustel de Coulanges.

Marine ROSSET, je sens que vous brûlez de nous parler de Fustel de Coulanges.

**Mme Marine ROSSET** : Non, je ne brûle pas, mais en tout cas, visiblement, vous allez à nouveau être bien traités, puisque les retours que nous avons eus de la DPE, quand nous les avons interrogés sur ce vœu, est que les demandes sont déjà quasiment satisfaites. Les services nous disent que c'est en cours et que les équipes de la propreté sont en train de faire le nécessaire pour que l'équipe de l'après-midi, actuellement positionnée dans l'atelier de Soufflot, soit transférée à l'atelier Fustel de Coulanges. Ils sont en train d'étudier les conditions et les locaux pour que ces équipes soient accueillies dans de bonnes conditions.

**Mme Florence BERTHOUT** : Chère Marine Rosset, merci, je le sais, mais l'étude des conditions pourrait durer de longs mois. On nous a déjà un peu servi cela. Je vous assure que j'ai vu les représentants syndicaux, donc si l'idée est de gagner du temps pour aménager des salles pour je ne sais quoi, cela ne va jamais fonctionner. Ce qui m'intéresserait est de savoir si oui ou non, on peut l'utiliser ou si l'on va encore nous dire que l'on fait des travaux pendant je ne sais combien d'années.

**Mme Marine ROSSET** : En tout cas, le principe est accepté. Ce qu'il manque maintenant ce sont les conditions de faisabilité de ce que vous demandez. Je comprends personnellement que l'on prenne un peu de temps pour que l'accueil des équipes dans un atelier se déroule bien.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors, nous allons continuer à être tout à fait transparents : pour faire cela, il faut six à sept agents en plus, parce que si vous enlevez les agents d'un côté pour les mettre de l'autre... Ce que nous disent, encore une fois, les représentants syndicaux que j'ai vus, c'est qu'il faut six à sept agents en plus. C'est donc le sujet qui est adossé à ce point, chère Marine ROSSET.

Philippe BOUCHET, je crois qu'il y avait une demande de prise de parole.

**M. Philippe BOUCHET** : C'est un sujet tout à fait important. J'ai été étonné en le lisant parce j'ai découvert que cela ne fonctionnait que le matin. Ce sujet revient souvent dans les discussions des Conseils de quartier ou avec les riverains, notamment le bruit, le matin ; et cela arrive à un moment où il y a des livraisons à côté, dans un certain nombre de commerces. Donc c'est un peu la double peine de ne pas pouvoir le faire l'après-midi lorsque c'est un peu plus ouvert, où il n'y a plus de livraison ou très peu. Donc effectivement, c'est une perte d'efficacité que d'être ouvert après la moitié du temps. Je pense donc que ce sera bien vu par les Conseils de quartier.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci de relayer aussi la parole des Conseils de quartier.

Je vous propose de passer au vote. Avis favorable ? Avis défavorable ? Abstentions ? Combien d'abstentions ? Parce que ce n'était pas très clair. Trois abstentions. Je vous remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET, M. AUDOUIN)

N.P.P.V : 0

**Le vœu déposé par le conseil du 5<sup>EME</sup> arrondissement, visant à ouvrir l'atelier Fustel de Coulanges l'après-midi pour assurer une exploitation optimale de son matériel dans l'arrondissement est adopté.**

## **24 - VŒU RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET LA VÉGÉTALISATION DES RUES AUX ÉCOLES CUJAS ET VICTOR COUSIN**

**Mme Florence BERTHOUT** : Vous avez déposé un vœu sur l'aménagement et la végétalisation des rues aux écoles Cujas et Victor Cousin.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Il s'agit d'un vœu relativement modeste, mais qui pourrait être plus important et mener à d'autres idées que nous vous soumettons. La première phase a été réalisée puisque les

rues ont été fermées en 2021, mais l'aménagement n'a pas pu avoir lieu, pour des raisons qui nous échappent. Nous demandons simplement que la deuxième phase soit enclenchée et que la végétalisation soit réalisée.

Et ce n'est pas dans le vœu, mais je le dis en plus pour attirer l'attention, nous émettons l'idée que, comme il y a une proximité avec la Sorbonne et Paris 1 Panthéon-Sorbonne, on pourrait imaginer un cœur piéton plus important autour de la Sorbonne, qui englobe les universités, de la rue Victor Cousin à la rue de la Sorbonne en passant par la place de la Sorbonne, avec également un traitement de la rue Cujas, au niveau du centre Panthéon de Paris 1 - Paris 2, depuis la place du Panthéon.

Et j'ai noté que votre demande, Madame la Maire du cinquième, de panneaux d'interdiction de livraison à certains horaires ont été installés sur la place de la Sorbonne. De même, la rue Champollion, qui ne comporte pas d'école, a été piétonisée. Donc, il y a quand même un mouvement pour créer un espace protégé dans cet endroit où il y a énormément, non seulement d'élèves des écoles, mais aussi d'étudiants qui circulent.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup. Alors, revenons juste au vœu, chers collègues, parce qu'il est satisfait, mais...

**M. Edouard CIVEL :** La phase de réalisation est planifiée et sera réalisée cet été. Ce sera présenté au prochain Conseil du quartier. La réunion publique est prévue avec les parents d'élèves ce jeudi, à l'école Victor Cousin.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Nous ne le savions pas ; nous n'avons pas été invités. Si nous ne sommes pas invités à la réunion, nous pouvons penser que c'est...

**M. Edouard CIVEL :** Parce que je ne vous invite pas à toutes les réunions que nous organisons. Vous non plus d'ailleurs, si je puis me permettre.

**Mme Florence BERTHOUT :** C'est une réunion de parents d'élèves, comme il y en a quelques-unes, mais surtout l'affaire, sauf erreur de ma part, n'a pas été présentée au Conseil de quartier en son temps.

**M. Edouard CIVEL :** Cela n'avait pas été présenté à l'époque au Conseil de quartier, puisque nous avions dit que nous ne pouvions pas faire la végétalisation immédiatement à cause des travaux de l'hôtel.

**Mme Florence BERTHOUT :** Donc, cela suit parfaitement son cours : jardinière, élargissement du trottoir, etc.

**Mme Marine ROSSET :** Pour nous et pour Marie-Christine, qui est en charge des universités et de la vie étudiante, c'était aussi important, car cet aménagement a aussi un lien aussi avec la Sorbonne. C'est pour cette raison que nous déposons ce vœu.

**M. Edouard CIVEL :** Mais ce n'est pas écrit dans le vœu.

**Mme Florence BERTHOUT :** C'est un autre sujet, j'entends parfaitement. Le vœu porte uniquement sur Cousin-Cujas. Que par ailleurs, il y ait des attentes, je comprends tout à fait. Mais le vœu est satisfait, puisque les aménagements tels qu'ils vous avaient été présentés vont être réalisés. Anne BIRABEN.

**Mme Anne BIRABEN :** J'ai juste une question parce que j'avais cru entendre lors des réunions, notamment de Conseil de quartier, que la rue Victor Cousin ne pouvait pas être végétalisée parce que les canalisations étaient affleurantes à la chaussée. Donc j'avais cru comprendre que ce n'était pas une mauvaise volonté, mais que simplement que ce n'était techniquement pas possible. Alors est-ce que les canalisations ont été surbaissées ? Que s'est-il passé entre temps pour pouvoir végétaliser ?

**M. Edouard CIVEL :** Vous faites référence à la rue Cujas, pas à la rue Victor Cousin. Donc en fait, ce n'est pas le même endroit. Cela a été un peu acrobatique sur la rue Cujas. De toute façon, nous pourrions présenter les éléments dans le détail, notamment au prochain Conseil de quartier Sorbonne. Nous faisons toujours un phasage de cette manière : nous le présentons au Conseil du quartier à peu près six mois avant. Il est donc parfaitement prévu qu'il y ait toujours des échanges avec les parents d'élèves. Donc, sur la végétalisation Cousin-Cujas, il y aura bien une présentation au Conseil du quartier Sorbonne qui aura lieu au premier trimestre, en mars 2025.

**Mme Florence BERTHOUT** : Donc votre vœu est satisfait. Je vous demande de le retirer ou alors je fais voter contre puisqu'il est satisfait.

**Mme Marine ROSSET** : Merci beaucoup. Nous vous faisons confiance, mais nous n'étions pas du tout au courant que cela continuait.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il est vrai qu'il y a eu de gros sujets.

**M. Edouard CIVEL** : Vous auriez pu aussi me le demander.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il y aura une réunion. Ce sont les échanges avec les parents d'élèves, comme il y a toujours. D'ailleurs, ils peuvent parfois légèrement modifier le projet. Merci beaucoup de votre retrait.

**Le vœu relatif à l'aménagement et la végétalisation des rues aux écoles Cujas et Victor Cousin est donc retiré.**

## **25 - VŒU RELATIF AU LANCEMENT D'ÉTUDES NÉCESSAIRES AU CHANGEMENT DE STATUT DE LA RUE BUFFON**

**Mme Florence BERTHOUT** : il y a maintenant un vœu pour lancer les études nécessaires au changement de statut de la rue Buffon. Marine ROSSET.

**Mme Marine ROSSET** : Cela fait plusieurs années que la rue Buffon est l'objet de discussions à la fois dans les Conseils de quartier, les Conseils d'arrondissement et que les aménagements et les propositions se succèdent. Pour autant, les problèmes restent sur cet axe, à savoir qu'il est utilisé comme une rue de transit, un itinéraire malin, qu'il y a un dépassement des normes en dioxyde d'azote, particules fines, etc. Or, il y a un ensemble scolaire très important, rue Buffon et un également aussi rue Geoffroy Saint-Hilaire, l'école privée Sainte-Rosalie ; sachant qu'il y a aussi des problèmes de sécurité, que quarante-sept personnes ont été touchées par des accidents de la circulation entre 2014 et 2018.

Donc face à ce besoin de revoir l'aménagement et l'usage de cette rue, nous avons proposé de la transformer en zone à trafic limité, ce qui permettait la desserte par les riverains, les bus, les taxis. On nous a répondu, à la fois ici et au niveau de la Ville de Paris, qu'une rue seule ne pouvait pas être une zone à trafic limité, mais qu'il devait s'agir d'un quartier. Lors du dernier Conseil de quartier Jardin des Plantes, la DVD a proposé le fait que la rue Buffon puisse devenir une aire piétonne, ce qui permettrait la circulation des riverains, des bus, des taxis et la livraison.

Ce changement de statut serait assez simple. Il permettrait d'apaiser la circulation, de rendre aussi le passage des cyclistes plus sécurisé. En un mot, à notre sens, il permettrait de répondre aux problèmes que l'on cherche à solutionner depuis plusieurs années. Donc ce vœu propose que des études soient lancées pour le changement de statut de cette rue, sachant que lors du dernier Conseil de quartier, cette option a été mise sur la table, sans que l'on puisse avoir l'ensemble des impacts, que l'on puisse vraiment réfléchir à cette solution. Il nous semble important de commencer par une étude et de voir ensuite, en concertation, ce qu'il sera possible de réaliser.

**M. Edouard CIVEL** : Merci Madame ROSSET d'avoir fait ce point. En effet, lors du dernier Conseil de quartier, plusieurs possibilités avaient été évoquées, dont l'une consistait à faire une ZTL. Les services de voirie avaient expliqué qu'on ne pouvait pas appliquer le concept d'une ZTL sur cette zone. Il y avait eu le sujet des bus, qu'on ne voulait pas dévier et donc à la fin du Conseil du quartier, l'idée était de revenir et de réintervenir sur Buffon. L'instruction technique est déjà en cours. Les instructions techniques sont envoyées avec les questions de Préfecture de police, parce que vous avez une école et donc la Préfecture de police donne toujours son avis dans ce cas. Donc l'instruction technique est en cours par les services de voirie actuellement, puisque c'est la conclusion du Conseil de quartier que nous avons fait la dernière fois. Ils nous présenteront le résultat de cette instruction technique au prochain Conseil du quartier le 9 février 2025. Donc votre vœu est satisfait.

**Mme Marine ROSSET** : Non, si je puis me permettre, ce n'est pas du tout la conclusion à laquelle nous avons abouti lors du dernier Conseil de quartier. Je ne voulais pas en parler, mais puisque vous énoncez des choses qui ne sont pas réelles, je le fais. Sur le sujet de la rue de Mirbel, il y avait trois options. La première était de laisser la rue de Mirbel telle qu'elle est, en aire piétonne, elle aussi, et de changer le sens de circulation de la

rue Puits de l'Ermitte et éventuellement de la rue Daubenton. Deuxième option : on revient en arrière par rapport à la rue de Mirbel. Troisième option...

**M. Edouard CIVEL** : Et on réintervient directement sur la rue Buffon.

**Mme Marine ROSSET** : Non. La troisième option était de transformer la rue Buffon en aire piétonne. Et vous, Monsieur CIVEL, avez voté pour le fait de revenir en arrière sur la rue de Mirbel. C'est cette conclusion qui a été choisie et votée. Donc c'est pour cela que je tombe de ma chaise quand vous dites « Tout va bien, c'est ce qu'on a décidé au dernier Conseil de quartier, d'ailleurs les études sont déjà faites, etc. ». Ce qui a été présenté au Conseil de quartier n'est pas du tout une étude aboutie de cette aire piétonne. Maintenant vous dites qu'elle aura lieu lors du prochain Conseil de quartier, donc notre vœu n'est pas satisfait.

**Mme Florence BERTHOUT** : Benjamin ISARE.

**M. Benjamin ISARE** : Alors pour avoir été aussi au Conseil de quartier, en effet les trois options sont tout à fait vraies. Ce qui a été dit était que dans l'immédiat, étant donné que les résultats des comptages démontraient qu'il n'y avait pas eu une amélioration sur la circulation de la rue Buffon, il avait été décidé pour limiter justement les reports de circulation sur la rue Puits de l'Ermitte et rue Daubenton, de lever cette aire piétonne pour répartir sur une fluidification et finalement désengorger le square Montagne qui avait connu un fort report de circulation. Ce qui n'empêche que concernant la troisième option, la plus compliquée et la plus longue à mettre en œuvre, les études de faisabilité ont été demandées à l'issue du Conseil de quartier. C'est une question de temporalité.

Quelle réponse peut-on donner au Conseil de quartier par rapport à cette problématique que le square Robert Montagne soit embolisé ? C'est facile, on peut revenir à ce qui était fait avant ; il y a assez peu d'études, il n'y a même pas d'études à faire. Il faut juste lancer l'instruction technique, changer le marquage au sol, enlever les panneaux. Sur une étude comme l'option 3 que vous avez mentionnée, bien évidemment, c'est ce dont tout le monde rêve ; il faut vérifier les comptages, faire des statistiques de monter dans le bus à cet arrêt, même si aujourd'hui la déviation des bus n'est pas quelque chose qui est demandé ou voulu. Des conseillers de quartier m'ont dit : « Mais finalement, Monsieur ISARE, vous savez, il n'y a pas beaucoup de gens qui montent et descendent à cet arrêt de bus ». Donc on peut prendre tout en ligne de compte, mais on a une certaine réserve, il faut le dire, sur le fait que la proximité de la place Valhubert et du Boulevard de l'Hôpital fait qu'il faut des études pour démontrer la faisabilité de la chose.

**Mme Marine ROSSET** : C'est tout à fait l'objet de ce vœu et je ne suis pas d'accord avec les conclusions. Vous réinterprétez les conclusions du Conseil de quartier parce que ce vœu a été déposé, mais ce n'est pas du tout ce qui a été dit à la fin du Conseil de quartier.

**M. Edouard CIVEL** : En tout cas, depuis le Conseil de quartier, les services de voirie travaillent sur cette solution. Donc, j'ai personnellement quand même l'impression que vous essayez aussi, vous, de réécrire l'histoire.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors attendez, on va peut-être moins être, si vous le permettez, sur les conclusions de ce Conseil de quartier auquel je n'étais pas, puisque j'essaie de faire en sorte que les Conseils de quartier vivent sans ma présence et je pense que cela se passe très bien d'ailleurs. La réalité est que les études ont été demandées - nous sommes bien d'accord - dans le sens que demande Marine ROSSET et le procès-verbal de ce Conseil d'arrondissement en fera foi.

**M. Alexandre BARRAT** : Pour ma part, j'avais compris que la proposition de piétonnisation avait globalement été rejetée par les conseillers de quartier, Madame ROSSET. Et j'ajoute que, plus généralement et en prenant du recul, plus on empêche la circulation sur les grands axes, plus les petites rues en pâtissent. La circulation a été réduite sur le boulevard Saint-Marcel et le Boulevard de l'Hôpital au début des années 2000, lors du premier mandat de Monsieur DELANOE et j'ai vu cette transition, même si j'étais adolescent. C'est ce qui a marqué le début des souffrances de la rue Buffon, puisqu'elle subit les reports – merci Corinne –, elle subit les reports alors qu'elle n'est pas calibrée pour. Je crois que nous sommes tous d'accord en tout cas sur ce constat. Et je dirais même plus, les conseillers de quartier, cela a été rappelé par mes collègues, se sont plaints du blocage de la rue de Mirbel en raison des reports de circulation dans d'autres petites rues. Je crois que c'est rue de La Clef, rue Daubenton, rue Georges Desplas, Puits de l'Ermitte, etc. Beaucoup ont donc demandé à revenir, comme cela a été dit, à une rue de Mirbel ouverte à la circulation, quand bien même, c'est vrai, la situation n'est pas satisfaisante du côté de la rue Buffon.

Donc à notre groupe Changez Paris, nous pensons que la suppression totale de la voiture telle que vous la rêvez, Madame ROSSET, n'est pas raisonnable pour notre grande ville. Il faut une approche plus équilibrée entre les modes de transport qui ont tous leur nécessité et une approche plus équilibrée telle que nous la proposons. Nous voterons donc contre ce vœu parce que nous ne pensons pas que ce soit la bonne approche en l'occurrence.

**Mme Florence BERTHOUT :** Pardonnez-moi, mais je pense que l'on ne parle pas des mêmes choses. On peut être pour, on peut être contre, mais Marine ROSSET a demandé une étude, on est bien d'accord, Monsieur le Premier Adjoint. Je souhaite que cette étude soit réalisée. Quand des demandes sont faites, il faut les objectiver. Une étude a été demandée, les services sont en train de travailler. Après, quelles seront les conclusions de cette étude, ce que l'on en tirera en termes d'aménagement est un autre sujet. Le sujet présent est de savoir si oui ou non une étude est en cours. Et la réponse est oui, une étude est en cours. Alors, je ne sais pas, pardonnez-moi, quelles étaient les conclusions, mais en tout cas, personnellement en tant que Maire, je souhaite qu'une étude soit réalisée comme vous l'avez demandé et elle a été demandée à la STV. Donc, le vœu est satisfait. Après, nous verrons les conclusions et les conséquences qui en seront tirées. Mais on est bien obligés de faire une étude parce qu'à un moment donné, c'est un peu pot de fer contre pot de fonte.

Attends, chère Corinne, une étude a été demandée. On est dans une démocratie, on a le droit de défendre tous les points de vue, mais je voudrais qu'il soit bien entendu que l'étude a été demandée et pas à la petite semaine. Donc l'étude sera restituée. Après, on ne sera peut-être pas d'accord sur les conclusions. Personnellement, je dois dire que je n'ai pas d'avis arrêté sur cette affaire, parce qu'il faut quand même reconnaître que la circulation de la rue Buffon n'est pas satisfaisante ; c'est une réalité. Nous avons essayé tout un tas de solutions. Donc, il faut que l'on voie... S'il vous plaît. De toute façon, le vœu est satisfait.

**Mme Marine ROSSET :** Alors, je vais répondre. Je maintiens que les conclusions au Conseil de quartier du Jardin des Plantes n'étaient pas celles-ci. Si, c'est le sujet, un peu. C'est même complètement dans le sujet. Vous me dites maintenant et vous me donnez l'assurance que les études ont été lancées. Très bien. Je vais vous faire confiance... Ce n'est pas ce qu'elle me répond. Elle me dit qu'elle est sur une option d'élargissement de trottoir, pas sur... Non, mais... Permettez-moi de mettre en doute le fait que cette étude ait été demandée. Mais nous retirons ce vœu en vous faisant confiance.

**Mme Florence BERTHOUT :** Que par ailleurs, des études aient été faites sur l'élargissement, sur d'autres aménagements est un autre sujet.

**Mme Marine ROSSET :** Ce sont les seules études que l'on m'a remontées, mais pas celles de l'étude sur l'aire piétonne. Mais je ne vais pas épiloguer cent sept ans. Nous retirons ce vœu ; comme vous l'avez dit, c'est noté au procès-verbal. Et puis, au prochain Conseil de quartier du Jardin des Plantes, on verra effectivement et j'espère que l'on pourra avancer.

**M. Edouard CIVEL :** À votre décharge, je pense que d'ailleurs le Conseil de quartier...

**Mme Marine ROSSET :** Juste, a-t-on des comptes rendus de ces Conseils de quartier, des relevés de décision ?

**M. Edouard CIVEL :** Oui, ils vont être diffusés, je crois. Je ne sais pas s'ils ont déjà été diffusés.

**Mme Marine ROSSET :** Peut-être parce qu'effectivement, cela prend un petit peu de temps, mais on pourra aussi s'appuyer sur ce compte rendu.

**M. Edouard CIVEL :** Mais le Conseil de quartier s'est terminé très tard. Il a duré très longtemps. À la fin, un peu tout le monde parlait et donnait son avis.

**Mme Florence BERTHOUT :** Nous allons essayer d'atterrir. Monsieur AUDOUIN.

**M. Laurent AUDOUIN :** Effectivement, le meilleur moyen d'atterrir est peut-être de dire que l'on va retirer ce vœu et vérifier. Il y aura des confirmations certainement, peut-être un peu de latence dans la transmission de l'information. Et donc, finalement, on constatera que cela a été bien lancé et ce sera une très bonne nouvelle.

Écoutez, nous ne sommes pas d'accord sur le fond, je ne vais donc pas revenir sur le fait que la baisse



de la place de la voiture à Paris est une réalité historique. Je n'en dirai pas plus. C'est un fait. Mais, si vous me le permettez, sur le projet précisément : nous avons une étude apparemment de l'allongement des trottoirs, ce qui signifie refaire de la chaussée, c'est-à-dire dépenser des sommes qui, en général, se chiffrent en centaines de milliers d'euros. Donc, cette étude aurait une deuxième qualité, si ce projet vient à son terme, c'est que cela peut-être nous libérerait de l'argent pour faire Gay Lussac. Donc c'est vraiment tout bénéfique.

**Mme Florence BERTHOUT** : Si vous permettez, l'élargissement du trottoir - on ne va pas faire le débat ce soir - est une demande récurrente des habitantes et des habitants... Non, mais Corinne... Elle a changé d'avis, en fait.

**Mme Corinne GABADOU** : C'était juste un petit mot gentil, Madame la Maire. J'habite rue Buffon. Je suis quand même concernée, excusez-moi.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous n'avons pas le droit de parler de choses personnelles, chère collègue.

**Mme Corinne GABADOU** : C'est simplement une question. Vous dites que ce projet laisse la possibilité aux riverains de circuler.

**Mme Florence BERTHOUT** : Corinne, pardonne-moi. Je suis à ta disposition personnelle, chère Corinne, pour répondre à toutes tes questions. Mais là, je propose, dans la joie et dans la bonne humeur, que nous levions la séance.

**Mme Corinne GABADOU** : Non, parce que j'ai un vœu supplémentaire, Madame la Maire.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il n'a pas été déposé.

**Mme Corinne GABADOU** : Mon vœu est que nous souhaitons un joyeux anniversaire à Benjamin ISARE aujourd'hui.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est très bien. Bravo. Et il a déjà eu sa bougie parce qu'il est très jeune. Donc tout à l'heure, je lui ai offert une bougie sur un gâteau. Merci beaucoup, chère Corinne. Merci à toi. Bonsoir.

**Le vœu relatif au lancement d'études nécessaires au changement de statut de la rue Buffon est donc retiré.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.**

La Secrétaire de séance

Violaine HACKE